

## INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES LUCINGES - ANNEE 2024-2025

Pour une inscription dès la rentrée 2024, nous vous demandons de bien vouloir transmettre en mairie les documents ci-dessous avant le 30 juin 2024 :

### 1-La fiche de renseignement de votre enfant

- Merci de penser à cocher la case autorisation de participer aux activités périscolaires et de bien dater et **signer la fiche**.



**Sans la fiche de renseignement, nous ne pourrions accueillir votre/vos enfant(s) dans les locaux des services périscolaires à la rentrée de septembre.**

### 2-Les données de calcul de votre quotient familial

3-Copie assurances

4-Mandat SEPA (si règlement par prélèvement automatique)

### De quels documents s'agit-il ?

- **Le mode de calcul du quotient familial.** Cochez le choix retenu et transmettez soit l'attestation CAF soit votre/vos avis d'imposition.
- **Une copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire, et de l'assurance responsabilité civile si celle-ci n'est pas comprise dans la première** (comme pour l'école, la mairie en a besoin).
- **Le mandat SEPA** à remplir et signer, accompagné d'un RIB pour le règlement des factures par prélèvement automatique. Les autres modes de règlement sont par carte CB en ligne depuis votre espace famille, ou en mairie par chèque ou espèces.

Après dépôt du dossier en mairie, nous vous ferons parvenir par mail (envoyé par Logiciel Enfance, surveillez vos SPAM) votre identifiant de connexion et quelques explications pour l'utilisation de votre espace personnalisé. Vous pourrez vérifier vos données, les corriger si besoin, ajouter des documents, réserver les prestations et effectuer le règlement des factures.

### Réservations

Vous pouvez les renseigner à la semaine ou à l'année (choisir « réservation en masse », remplir une semaine type et pour les foyers séparés indiquer s'il s'agit des semaines paires ou impaires). Les réservations doivent être faites au plus tard le vendredi de la semaine qui précède, avant 9h (voire jeudi dans le cas de jours fériés). **Après ce délai, la semaine S+1 réservée n'est plus modifiable.**

Pour une meilleure prévision de nos effectifs, nous vous demandons de réserver, si possible en même temps, toutes les semaines d'un même mois et suffisamment à l'avance pour éviter les oublis de réservation de début de mois. Nous vous rappelons que les repas sont fournis par un traiteur, commandés à l'avance, et que sans repas réservé, nous ne pourrions pas accueillir votre(vos) enfant(s) à la cantine.